

EXPOSE DE SOUTENANCE DE THESE DE 3^e CYCLE
L'ENFANT SOURD : EDUCATION ET DEVENIR DU 19^e SIECLE A NOS JOURS.
ETUDE HISTORIQUE, SOCIALE ET DEMOGRAPHIQUE
D'UN GROUPE MINORITAIRE

- Jury :
- M. Alain MORGON, Directeur de l'UER des techniques de Réadaptation (Université Lyon I)
 - M. Maurice GARDEN, Professeur d'histoire moderne à l'Université Lyon II.
 - M. Maurice ROCHAIX , Directeur Général des Hospices Civils de Lyon
 - M. Yves LEQUIN, Professeur d'histoire contemporaine à Lyon II.

Etudier l'enfant sourd et son devenir du 19^e siècle à nos jours c'est tenter de mieux connaître un groupe social minoritaire, son apparition, son insertion son rejet ou sa marginalisation dans une société de plus en plus exigeante quant à ses normes.

Si nous parlons de groupe à propos de la population des sourds c'est dans l'acception la plus large de ce terme (1) de groupe minoritaire car le terme de " minorités " s'applique généralement à des groupes ethniques, linguistiques ; le caractère minoritaire de la population des déficients auditifs est donc lié à leur nombre d'une part et à leur mode de communication particulière d'autre part, de ce fait à leur marginalisation sociale.

(1) - Jean Maisonneuve : la dynamique des groupes PUF 1969 . 126 pages (p. 5)
" (Le groupe.) Il enveloppe, en effet, des ensembles sociaux de tailles et de structures très variées, depuis les collectivités nationales jusqu'aux bandes les plus éphémères. Le seul trait commun à tous ces ensembles consiste à la fois dans la pluralité des individus et dans leur solidarité implicite d'ailleurs plus ou moins forte " .

Notre objectif de départ était l'étude de la population des sourds dans son ensemble, mais l'immensité du sujet ne pouvait faire l'objet d'une thèse de 3e cycle ; aussi avons-nous privilégié dans un premier temps l'étude de l'enfant sourd et de son devenir en tant que jeune adulte, une phase décisive de sa vie et une phase révélatrice du degré d'insertion sociale de l'adulte sourd.

Parmi les multiples études consacrées à l'éducation, à l'école, l'absence de l'ensemble des enfants marginaux, scolarisés généralement dans des structures spécialisées, nous a conduit à essayer de mieux connaître cet aspect essentiel de l'éducation de l'enfant, puisqu'il concerne plusieurs centaines de milliers d'entre eux, et donc à combler bien que partiellement cette lacune révélatrice de la marginalisation de l'ensemble des enfants qualifiés de handicapés et d'inadaptés.

Le choix particulier des sourds est lié, en premier lieu, à la possibilité qui nous a été offerte par le professeur Morgon Directeur du Centre d'Audiophonologie de Lyon, d'accéder aux dossiers médicaux des enfants sourds consultants (1), une enquête de l'INSERM étant poursuivie conjointement sur les conséquences socio-économiques de la surdité. Ce choix est lié, en second lieu, à l'existence d'une histoire spécifique des sourds et des aveugles remontant à la fin du 18e siècle : ainsi les sources disponibles pour la période étudiée s'avéraient-elles riches et nombreuses.

Les recensements " d'infirmités " ne concernent que les sourds-muets et les aveugles jusqu'en 1911 ; ils sont dénombrés à l'occasion de onze recensements de 1851 à 1962.

Ces dénombrements montrent un sous enregistrement très impor-

(1) - Consultants du secteur public et du secteur privé (Professeurs Morgon et Martin Pavillon U. hôpital E. Herriot).

lié à la difficulté même de définir le sourd, et aussi à la difficulté de recenser exhaustivement cette population dans le cadre d'une enquête qui n'est pas médico-sociale. Ce sous-enregistrement est cependant difficile à chiffrer du fait de l'absence de sources comparatives suffisamment complètes ; l'inadaptation du recensement général de la population à dénombrer des groupes sociaux à caractère pathologique " conduit l'INSEE à abandonner ce type d'enquête après 1962.

Pour la période récente, nous disposons d'un certain nombre de chiffres quant aux surdités de naissance et surdités prélabiques ; on peut cependant dire qu'il y a aujourd'hui en France de 80 000 à 100 000 sourds, parmi lesquels 25 000 à 30 000 ont moins de vingt ans ; l'hypothèse la plus faible étant la plus vraisemblable.

Un deuxième groupe de sources, essentiel pour l'étude des structures éducatives spécialisées mises en place au 19^e siècle est constitué :

- d'une part, d'un " dossier " des Archives Départementales du Rhône (1), recueil d'archives préfectorales relatives aux sourds-muets et aux aveugles ; y figurent des données intéressantes sur les institutions lyonnaises essentiellement et tout ce qui peut se rapporter à ces deux " groupes sociaux " (circulaires ministérielles, statistiques ponctuelles, rapports d'inspection scolaire, demandes de bourses départementales, courrier divers etc. . .) ce, du début du 19^e siècle à 1914 environ. Ce " dossier " ne nous permet cependant pas de faire une étude précise sur la longue durée des effectifs d'élèves ou d'enseignants par exemple, et encore moins d'accéder à une connaissance même partielle de la famille parentale de l'enfant sourd.

- d'autre part, les ouvrages et archives de l'Institut National

(1) - Classé dans la série X

des jeunes sourds de la rue Saint-Jacques à Paris ; il y a là une mine de données dont nous n'avons abordé que ce qui nous concernait directement du fait même de la richesse de ce fonds et de sa difficulté d'accès. Nous y reviendrons pour toute étude ultérieure approfondie, en particulier sur une période que nous avons laissée de côté du fait de la carence totale des sources locales : l'entre deux guerres (au sens large).

Une troisième source, pour l'étude contemporaine de l'enfant sourd, est constituée par les dossiers médicaux des enfants ayant consulté entre zéro et vingt ans et de 1959 à 1976 au Centre d'Audiophonologie de Lyon (1) que ce soit en secteur public ou privé.

Ainsi la nature de nos sources fait qu'au 19^e siècle nous ne percevons pas directement l'individu sourd, mais seulement des " sous-groupes sociaux " à l'intérieur des institutions et des associations d'adultes ; pour notre étude contemporaine, par contre, la démarche est inverse puisque nous reconstituons des histoires de vies partielles qui, additionnées permettent de percevoir un " sous groupe social ". Cependant le but de cette recherche socio-historique et socio-démographique est le même tout au long de la période étudiée.

La problématique générale de l'ensemble de cette étude repose d'une part, sur la mise en place des structures éducatives spécialisées avec les motivations des fondateurs, le rôle et l'expression de la demande sociale des sourds, l'évolution de ces structures; puis l'éducation de l'enfant sourd à l'intérieur de ces institutions essentiellement au 19^e siècle, à l'intérieur ou à l'extérieur (circuit scolaire normal- famille) au 20^e siècle, enfin le devenir, de cet enfant

(1) - Le Centre d'Audiophonologie de Lyon se situe à l'hôpital Edouard Herriot (Pavillon U) et appartient donc aux hospices Civils de Lyon.

après l'école, son niveau d'études, son insertion professionnelle et pour cela les paramètres les plus influents sur sa " réussite ".

Le terme de sourd confond des individus sensiblement différents du fait, en premier lieu, de leur degré de surdité ; les différents profils de sourds, conditionnés en premier lieu par ce degré de surdité, correspondent à des niveaux différents quant aux possibilités d'intégration dans la société des " entendants-parlants ".

L'histoire des sourds commence véritablement à la fin du 18^e siècle lorsqu'ils apparaissent en tant que phénomène social, même si une ethno-histoire peut être tentée sur la période antérieure avec toutes les difficultés que cela suppose. En 1760, l'abbé de l'Epée, ouvre à Paris la première école d'enfants sourds-muets qui compta jusqu'à soixante dix élèves ; sa méthode d'instruction est basée essentiellement sur la langue des signes, et quelque peu modifiée restera en faveur en France jusque dans les années 1870-1880.

En 1793, la Convention Nationale décide la création de six écoles nationales de sourds-muets ; en fait, faute de moyens, c'est seulement deux institutions privées existantes, à Paris et à Bordeaux, qui sont alors nationalisées

Les effectifs d'enfants sourds scolarisés évoluent rapidement puisque l'on passe de quelques centaines d'enfants en 1800 répartis dans trois institutions à près de 4000 enfants en 1900 répartis dans soixante-dix institutions (dont soixante-huit en Métropole). On peut estimer qu'à la fin du 19^e siècle les deux tiers des enfants sourds français étaient partiellement scolarisés.

Encore faut-il savoir ce que signifie le terme " scolarisation " ; en effet, au 19^e siècle, si la durée théorique des études est de huit ans, la durée réelle n'est que de 4 ans en moyenne, l'âge moyen d'entrée dans une institution se situant autour de dix ans. D'autre part, l'enseignement dispensé à chaque sexe

est fort différent ; outre l'éducation morale pour les deux sexes, si pour les garçons il s'agit d'une instruction minimum qui se rapproche de plus en plus de celle dispensée dans les écoles primaires et de l'ébauche d'une formation professionnelle essentiellement orientée vers les métiers agricoles et les métiers traditionnellement dévolus aux sourds comme la cordonnerie, pour les filles il n'est guère question que de l'apprentissage des tâches d'une future ménagère.

Tous ces enfants vivent en vase clos dans les institutions, ne sortant qu'une fois l'an pour les grandes vacances d'été ; les vacances coïncidant avec les fêtes religieuses sont passées dans les institutions, c'est un aspect important de l'enfermement des enfants lié au caractère en majorité religieux des institutions scolaires.

L'ébauche de la formation professionnelle dispensée à une partie des enfants dans les institutions ne correspond pas au large éventail des professions exercées par les sourds citadins au 19^e siècle, sans doute après une formation professionnelle directe.

En 1880, le Congrès de Milan consacré à l'étude des questions d'assistance concernant les sourds-muets, rassemblant quelques médecins et une majorité d'enseignants et de responsables politiques et sociaux européens, proclame sous l'influence prépondérante des Allemands (1), que la méthode orale pure d'enseignement est désormais la seule valable pour instruire les enfants sourds ; depuis cette date le premier but à atteindre n'est plus l'instruction de l'enfant sourd mais sa rééducation par l'apprentissage de la parole et de la lecture sur les lèvres. Le regard médical porté alors sur la surdité est perçu à travers les écrits de quelques médecins philanthropes et devra être étudiée plus en profondeur grâce

(1) - En Allemagne la méthode d'instruction des sourds avait privilégié l'oralisme depuis ses débuts sous l'influence prépondérante de S. Heinicke.

aux thèses de médecins de la fin du 19e siècle et de la première moitié du 20e siècle.

L'insertion professionnelle du sourd est, elle aussi, conçue différemment ; prévoyance, rationalisation et normalisation devenant les maîtres mots. Les sourds doivent s'assumer économiquement avant tout ; les ruraux se consacrant aux travaux agricoles, les citadins étant formés aux métiers d'ouvriers dont a besoin l'industrie en ce début de 20e siècle. La notion d'utilisation sociale, en rapport inverse avec le degré d'"anormalité" est donc apparue en corollaire à la catégorisation des enfants à cette période.

Les fondations d'institutions de sourds-muets se développent rapidement au 19e siècle, de 1820 à 1860 essentiellement, sous l'initiative prépondérante d'agents privés, religieux en premier lieu, laïques en second lieu.

L'état intervient de plus en plus dans le fonctionnement des institutions lorsqu'on avance dans le siècle ; cependant son rôle reste limité, incitateur et coercitif lorsque cela lui paraît nécessaire.

Si pour les fondations religieuses, il est assez facile d'y voir au moins en partie le prolongement du rôle essentiel joué par l'Eglise pour la scolarisation de l'ensemble des enfants sous l'Ancien Régime, il serait intéressant de mieux connaître les motivations profondes des fondateurs laïques ; leurs buts humanitaires sont largement proclamés mais ne constituent pas une explication suffisante ; on peut se demander s'il était rentable d'ouvrir une institution scolaire de sourds-muets au 19e siècle. Cet aspect important nous paraît nécessaire à approfondir dans la mesure de l'existence des sources.

Du fait même de la prépondérance des institutions religieuses, les buts essentiels de l'instruction de l'enfant sourd jusque dans les années 1880 sont l'enracinement de la religion catholique et la normalisation du comportement sociale de l'enfant, l'enfant cette "cire molle", par l'intériorisation

précoce d'une morale stricte.

Enfin il est essentiel de connaître le rôle qu'a pu jouer la demande sociale des sourds, ou tout du moins de certains sourds, en matière d'instruction. Cette demande apparaît en même temps que se développe l'instruction de l'enfant sourd. Elle s'esquisse à travers la vie associative des adultes sourds qui prend un essor rapide au 19^e siècle ; ils y expriment leur volonté de faire reconnaître leur intégrité intellectuelle, faisant appel aux plus grands écrivains de l'époque, et à la presse qu'ils qualifient de " puissant avocat des causes justes " pour détruire les préjugés qui les dévalorisent. Ils sollicitent aussi des responsables politiques et **sociaux influents des mesures clairvoyantes en leur faveur.**

A travers des **associations diverses** (1) dont le rôle essentiel est d'être un centre de relations, de communication, les sourds expriment deux revendications essentielles: le droit à l'instruction et le droit au travail. Aussi ces associations s'opposent-elles dans leur majorité à la fin du 19^e siècle et au début du 20^e siècle à la méthode **orale pure en vigueur pour l'enseignement des enfants sourds, sans grand succès ;** de même elles demandent que les institutions de sourds-muets ne soient plus considérées comme des établissements de bienfaisance dépendant du ministre de l'intérieur mais soient rattachées au ministère de l'Instruction publique. A partir 1911, les congrès consacrés aux questions relatives aux sourds sont organisés par certaines de ces associations et actuellement la Fédération Mondiale des Sourds organise périodiquement des congrès à l'échelle planétaire. La **vie associative des sourds** n'a cessé de s'enrichir et de se développer, aussi doit-elle faire l'objet d'une étude particulièrement poussée, pour la période actuelle par le biais d'interview

(1) - Associations de prévoyance, de secours mutuels, d'anciens élèves, de sportifs, simples centres de relations.

de sourds adultes par exemple. Cette vie associative qui permet aux sourds de se retrouver pour communiquer est cependant dans une certaine mesure le signe de l'échec au moins partiel de l'oralisation et de l'intégration sociale du sourd adulte.

La seconde partie de notre étude repose sur les consultants au Centre d'Audiophonologie de Lyon ; en premier lieu une population de base de deux mille cinq cents trente trois individus pour lesquels nous possédons des données d'ordres socio-démographique et socio-médical contenues dans les dossiers hospitaliers ; en second lieu, une population gigogne de la précédente, constituée de neuf cent soixante sept individus pour lesquels nous possédons des renseignements beaucoup plus étendus et complets, en particulier en ce qui concerne l'éducation et le devenir de ces enfants sourds ; cette seconde population regroupe les enfants dont les parents ont répondu au questionnaire qui leur a été adressé (soit environ 50 %). Nous avons de plus collectés auprès de différents agents, médecins, établissements scolaires, assistants sociales, des renseignements complémentaires, au total mille deux cent soixante quinze demandes pour lesquelles nous avons obtenu deux tiers de réponses positives.

L'analyse informatique de l'ensemble de ces données n'a été faite que partiellement puisque nous n'avons disposé que de triages et de comptages partiels ; aussi n'a-t-il pas été possible d'approfondir nombre de thèmes essentiels sur lesquels nous devons revenir ultérieurement.

Nous disposons cependant d'un certain nombre de résultats intéressants, obtenus d'ailleurs en partie grâce à une exploitation manuelle des données.

Notre population de base regroupe des individus âgés au 1er avril 1978 de 2 à 39 ans, donc un éventail de générations relativement large.

La sur-représentation du sexe masculin (55 % contre 45 %) qui est " classique " et chronologiquement a tendance à diminuer depuis le 19e siècle n'a pu être que partiellement explicitée : un sondage nous permet de dire qu'il y a une **proportion** plus forte de surdités géniques parmi les garçons sourds.

Nous passerons rapidement sur les caractéristiques médico-sociales de cet échantillon car elles confirment des données déjà connues

Il est cependant intéressant de retenir qu'il y a près de la moitié des surdités dont l'étiologie reste inconnue, et surtout que parmi les étiologies connues un tiers sont génétiques, l'effectif le plus important.

L'examen médical de l'enfant sourd et tout particulièrement les mesures psychométriques (Q. I) jouant un rôle primordial dans son orientation future (le plus souvent décidée par le Centre d'Audiophonologie) il est particulièrement important qu'il se déroule dans les meilleures conditions de rigueur quant aux mesures et de confort pour l'enfant mal conditionné dans un milieu hospitalier inconnu et exigeant.

Les répercussions de la présence d'un enfant sourd dans une famille sont intéressantes à connaître.

- d'ordre socio-économique : il faut retenir essentiellement que dans 25 % des cas la mère a dû modifier ou abandonner son emploi, et ce d'autant plus qu'elle exerçait une profession lui laissant peu de liberté quant à son emploi du temps.

Les problèmes financiers des parents sont en premier lieu liés à la prise en charge très insuffisante de la prothèse auditive par la Sécurité Sociale.

Enfin l'ensemble des caractéristiques socio-économiques et culturelles de la famille parentale de l'enfant sourd sont proches de celles de l'en-

; semble des familles de la région Rhône-Alpes (1).

- d'ordre démographique ; il apparaît d'une part que les familles comportant au moins un enfant sourd (2) sont plus nombreuses que l'ensemble des familles françaises avec en moyenne de 3,5 à 3,7 enfants . Cette constatation n'a pu être expliquée, si ce n'est partiellement par la forte proportion de (1/5 à 1/4) de familles d'émigrés dans les années les plus récentes parmi les parents des consultants ; d'autre part il est très intéressant de noter que la présence d'un enfant sourd n'est pas un frein à la fécondité du couple puisque 66 % des couples ont au moins un autre enfant après l'enfant sourd. Il serait d'ailleurs nécessaire d'étudier précisément la fécondité des mères d'enfant sourd en fonction de leur génération de naissance et de divers paramètres d'ordre socio-économique et culturel de la famille.

En ce qui concerne l'éducation - rééducation de l'enfant sourd, nous nous arrêtons tout d'abord sur l'appareillage ; en effet, le mythe de la prothèse auditive comme panacée à la surdité n'a cessé de reflorir périodiquement tout au long des 19e et 20e siècles ; cependant, ce n'est que depuis quelques années qu'elle s'avère réellement efficace pour une majorité de sourds, si elle est appliquée assez précocément.

Au moment de notre enquête 70 % des individus déclaraient être appareillés, avec une beaucoup plus forte proportion de demi sourds que de sourds profonds ; et 70 % des individus appareillés déclaraient obtenir des résultats satisfaisants de leur prothèse. Ainsi c'est donc un sourd sur deux qui est appa-

(1) - La population de la région Rhône-Alpes a été choisie comme population de référence car 80 % des enfants y sont domiciliés.

(2) - 13,5 % des familles de notre seconde population en comportent au moins deux.

reillé avec succès ; ce qui est faible pour une population d'enfants et de jeunes adultes.

D'autre part, globalement la moitié des individus de notre second échantillon déclarent comprendre autrui et se faire comprendre de tous. Ces chiffres ne sont donc pas très positifs si l'on considère la rééducation de l'enfant sourd ces trente dernières années.

La scolarisation des enfants de notre second échantillon de population s'est déroulée pour 50 % totalement en milieu spécialisé, pour 75 % au moins partiellement en milieu spécialisé et donc pour 25 % totalement dans le circuit scolaire normal. Pour les 3/4 d'enfants scolarisés en milieu spécialisé au moins partiellement, la moitié des parents déclarent qu'ils n'ont pu choisir l'établissement où a été scolarisé leur enfant, pour des raisons essentiellement géographiques.

Ainsi les structures spécialisées ségrégatives, puisqu'elles accueillent une nette majorité d'internes (en 1962, 85 % des 6300 élèves sourds) sont mal réparties géographiquement obligeant les enfants à n'en sortir qu'une fois par mois ou par trimestre. Cet "enfermement" n'est sûrement pas favorable à une future insertion et des établissements moins importants et atomisés seraient sans doute préférables à ces grandes institutions regroupant plusieurs centaines d'enfants parfois.

Ce n'est que depuis une dizaine d'années qu'un tournant décisif a été pris puisque en 1977 sur cent quarante cinq établissements accueillant des déficients auditifs, plus de la moitié sont des classes offrant la possibilité d'une scolarité maternelle et primaire en externat spécialisé.

L'intégration des enfants sourds dans le circuit normal a été préconisé dès le 19^e siècle, alors même que les institutions spécialisées se multipliaient, par quelques marginaux ayant en vue des objectifs essentiellement économiques. Parmi les enfants de notre second échantillon de population un quart a été scolarisé dans le circuit normal, ce type de scolarisation étant en rapport inverse avec le degré de surdité (seulement 5,6 % de sourds profonds) et avec

l'ancienneté de la scolarisation car l'intégration scolaire est d'apparition relativement récente. Enfin, le degré de réussite scolaire n'est pas en rapport avec le degré de surdité, mais avec le niveau socio-économique familial (les enfants de cadres réussissant deux fois mieux que les enfants d'ouvriers et d'agriculteurs).

Il serait nécessaire de faire une analyse très fine du bilan " coût avantages " de la scolarité intégrée pour l'enfant sourd en fonction de paramètres socio-économiques familiaux.

Ce type de scolarisation permet en moyenne d'obtenir un meilleur niveau de fin d'études surtout en ce qui concerne l'accès au second cycle secondaire et à l'enseignement supérieur.

Le niveau de fin d'études de l'ensemble des enfants de notre population est pour 25 % d'entre eux inférieur au C. E. P. , et pour 38 % d'entre eux égal au C. A. P. ; comme pour les enfants intégrés au circuit normal, il est directement lié non au degré de surdité mais à la hiérarchie sociale des parents.

Le devenir professionnel des enfants sourds, connu pour deux cent quatre vingt individus de plus de seize ans indique qu'un quart d'entre eux sont au chômage (avec une plus forte proportion de filles) et que, parmi ceux qui ont un emploi, 60 % d'entre eux ont eu de la difficulté à le trouver ; enfin l'essentiel des emplois occupés par les garçons sont des postes d'ouvriers, par les filles des postes d'ouvrières, d'employées de service ou dans les meilleurs des cas d'employées de bureau.

On note pour les deux sexes une déqualification très importante (écart négatif formation - emploi exercé), d'autant plus nette chez les plus jeunes. Comme pour le niveau d'étude, les déterminismes socio-économiques s'affirment très fortement en ce qui concerne l'insertion professionnelle du jeune sourd.

Tels sont donc nos principaux résultats souvent encore partiels ou trop généraux ; pour le 19^e siècle il serait intéressant de pouvoir reconstituer un certain nombre de familles parentales de l'enfant sourd afin de percevoir cette dimension essentielle qu'est la famille. Pour la seconde partie, l'exploitation informatique des données devra être poursuivie afin d'atteindre les résultats projetés en fonction de la collecte des données.

Martine Delassise.